

L'Administration du pipe-line du Nord

2010-2011

Rapport ministériel sur le rendement

L'Honorable Joe Oliver, P.C., député
Ministre des Ressources naturelles

Table des matières

Message du directeur général	1
Survol de l'organisation.....	3
Raison d'être	3
Responsabilités	4
Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme	4
Priorités organisationnelles	5
Analyse des risques	9
Sommaire – Rendement.....	10
Profil des dépenses	13
Budget des dépenses par crédit voté	14
Section II:Analyse des activités de programmes par résultat stratégique	15
Résultat stratégique.....	15
Activité de programme.....	15
Sommaire du rendement et analyse des activités de programme	17
Leçons apprises	18
Section III : Renseignements supplémentaires	19
Principales données financières	19
États financiers	19
Section IV : Autres sujets d'intérêt	20
Renseignements sur l'organisation.....	20
Information additionnelle	20

Message du directeur général

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport ministériel sur le rendement de l'Administration du pipe-line du Nord (APN) pour 2010-2011.

L'APN a été constituée en 1978 lors de la mise en place de la *Loi sur le pipe-line du Nord* (la *Loi*) en 1978 pour faciliter la planification et la construction, par Foothills Pipe Lines Ltd. (Foothills), de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska, pour maximiser les avantages sociaux et économiques découlant de sa construction et de son exploitation et pour en minimiser les effets indésirables.

Alors que la portion sud du gazoduc fut construite au début des années 1989 et transporte actuellement le gaz canadien vers les États-Unis, la situation économique a fait en sorte de retarder la section nord (la deuxième étape). TransCanada PipeLines Ltd. (TransCanada), qui possède maintenant Foothills, poursuit le développement de la deuxième étape du gazoduc, ce qui, au Canada, commencerait à la frontière du Yukon et de l'Alaska et terminerait à la frontière de la C.-B. et de l'Alberta. TransCanada développe les aspects techniques et commerciaux du projet et exécute des études sur le terrain au Yukon et dans le nord de la C.-B.

En 2010-11, l'APN a continué de mettre en place les clauses de la *Loi* et de l'Accord entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique sur les principes applicables à un pipe-line pour le transport du gaz naturel du Nord (l'Accord). L'APN a travaillé conjointement avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux et territoriaux, les communautés autochtones, les États-Unis et TransCanada. L'APN a constaté une augmentation en matière de ressources humaines et de capacité technique, juridique et d'élaboration des politiques, alors que les activités liées au projet augmentent.



Serge P. Dupont
Directeur général

Survol de l'organisation

Raison d'être

L'Administration du pipe-line du Nord a été créée lors de la *Loi sur le pipe-line du Nord* en 1978 pour mener à bien les responsabilités du Canada en ce qui concerne la planification et la construction (par Foothills) de la portion canadienne du Réseau de transport de gaz naturel de l'Alaska (RTGNA). Aussi désigné comme projet du gazoduc de la route de l'Alaska, ce projet est abordé dans l'*Accord entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique sur les principes applicables à un pipe-line pour le transport du gaz naturel du Nord* (l'*Accord*).

La première étape du gazoduc de la route de l'Alaska (le tronçon préalable) a été amorcée au début des années 1980 et avait comme but premier de transporter le gaz provenant de l'Ouest canadien vers les États-Unis. La capacité de débit actuelle au moment du tronçon préalable est estimée à 3,3 milliards de pieds cubes par jour (pi^3/jour).

La situation économique défavorable au milieu des années 1980 jusqu'au début de la dernière décennie a fait en sorte de retarder la réalisation du gazoduc de la route de l'Alaska, et ont engendré durant une longue période un ralentissement des activités de l'APN. En 2008, cependant, TransCanada Alaska PipeLines a été choisi par l'État de l'Alaska conformément à l'*Alaska Gasline Inducement Act* (AGIA) pour recevoir une aide financière gouvernementale allant jusqu'à 500 M\$ pour poursuivre le pipe-line en Alaska. Le projet de grande envergure transporterait 4,5 à 5,9 milliards de pi^3/jour par l'entremise d'un pipe-line souterrain haute pression de 48 pouces depuis Prudhoe Bay vers les marchés se trouvant dans les 48 états au sud. L'estimation par TransCanada des coûts pour ce projet en 2009 était de 32 – 41 milliards de dollars (É-U).

La deuxième étape du gazoduc de la route de l'Alaska au Canada comprendrait environ 1 555 km de pipe-line entre la frontière du Yukon et de l'Alaska près de Beaver Creek et la frontière de la Colombie-Britannique et de l'Alberta près de Boundary Lake, tel que les certificats de l'ONÉ le désignent, lesquels ont été accordés conformément à la *Loi*. La construction d'un pipe-line supplémentaire en Alberta (la troisième étape) peut être nécessaire.

TransCanada poursuit la deuxième étape de ce projet, procédant à des études sur le terrain et se préparant pour un dépôt réglementaire en automne 2012. Par conséquent, l'APN s'occupe de travailler en collaboration avec les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, les communautés autochtones, le public, les États-Unis et TransCanada, conformément à la *Loi*. On note une augmentation de la capacité à effectuer les tâches requises.

Responsabilités

En vertu de l'article 4 de la *Loi*, l'Administration du pipe-line du Nord peut être appelée à entreprendre un certain nombre d'activités :

- faciliter la planification et la construction expéditives et efficaces du pipe-line, en tenant compte des intérêts locaux et régionaux, des droits des résidents, notamment ceux des Autochtones, et en reconnaissant l'obligation qui incombe au gouvernement fédéral et aux autres gouvernements compétents de s'assurer que les revendications autochtones portant sur les terres que traversera le pipe-line seront jugées avec équité;
- faciliter les consultations avec les gouvernements des provinces, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et assurer avec eux une meilleure coordination des activités, en ce qui concerne le pipe-line;
- maximiser les avantages sociaux et économiques découlant de la construction et de l'exploitation du pipe-line, tout en minimisant les répercussions fâcheuses que pourrait avoir le pipe-line sur le milieu social et sur l'environnement des régions les plus directement touchées;
- promouvoir les intérêts économiques et énergétiques nationaux et maximiser les avantages industriels connexes.

Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme (AAP)

L'Administration du pipe-line du Nord a un seul résultat stratégique et une seule activité de programme. Tous deux sont harmonisés au résultat stratégique de forte croissance économique du gouvernement du Canada, conformément au cadre pancanadien.

Résultat stratégique : S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficiente et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.

Activité de programme : Surveiller et réglementer la planification et la construction de la portion canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.

Priorités organisationnelles

Légende de rendement/priorité

Dépassée : Plus de 100 p. 100 du niveau de rendement attendu (tel que démontré par l'indicateur et la cible ou les activités et résultats prévus) pour la priorité ou le résultat précisé dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.

Entièrement atteinte : 100 p. 100 du niveau de rendement attendu (tel que démontré par l'indicateur et la cible ou les activités et résultats prévus) pour la priorité ou le résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.

Atteinte en grande partie : De 80 à 99 p. 100 du niveau de rendement attendu (tel que démontré par l'indicateur et la cible ou les activités et résultats prévus) pour la priorité ou le résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.

Passablement atteinte : De 60 à 79 p. 100 du niveau de rendement attendu (tel que démontré par l'indicateur et la cible ou les activités et résultats prévus) pour la priorité ou le résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.

Non atteinte : Moins de 60 p. 100 du niveau de rendement attendu (tel que démontré par l'indicateur et la cible ou les activités et résultats prévus) pour la priorité ou le résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.

Priorité	Type ¹	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Administrer la Loi efficacement et établir un cadre afin de répondre à la relance du projet de pipeline.	Continu	Faciliter la planification et la construction de la portion canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.
État : Entièrement atteinte		
<ul style="list-style-type: none"> Conformément à la Loi, l'APN travaille en collaboration avec les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux, créant un comité interministériel et rencontrant les gouvernements de la C.-B. et du Yukon. L'APN a rencontré des représentants du bureau américain du coordonnateur fédéral et de la <i>Federal Energy Regulatory Commission</i>. L'APN s'est impliquée auprès des communautés autochtones le long de la route du pipe-line au Yukon et a débuté les consultations tout en répondant aux communautés autochtones, en maintenant les dossiers et en entretenant les communications avec ces mêmes communautés. Ceci impliquait la collaboration de TransCanada pour superviser les activités liées aux travaux sur le terrain et à l'engagement des Autochtones en plus de gérer la date d'échéance de l'Entente de l'emprise du Canada et de Foothills au Yukon. 		

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Élaborer un cadre environnemental et d'examen réglementaire moderne	Continu	Faciliter la planification et la construction de la portion canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.
État : Atteinte en grande partie		
<ul style="list-style-type: none"> L'APN a travaillé à l'élaboration, à la révision et à l'analyse d'approches éventuelles pour un examen réglementaire moderne des renseignements environnementaux et socioéconomiques. L'APN a travaillé en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux fédéraux à l'élaboration d'approches possibles pour l'examen réglementaire du projet. 		

1. Type se définit comme suit : **engagement préalable** – engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice avant l'exercice visé par le rapport; **continu** – engagement pris au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; **nouveau** – engagement pris récemment, au cours de l'exercice visé par le Rapport ministériel sur le rendement.

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Élaboration d'un plan de sensibilisation tenant compte des intérêts de tous les intervenants mettant l'accent sur les collectivités le long du tracé du pipeline.	Continu	Faciliter la planification et la construction de la portion canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.
État : Entièrement atteinte		
<ul style="list-style-type: none"> • Un plan de communications a été élaboré en rapport avec le project et le rôle de l'APN. • Le ministère des ressources naturelles a été impliqué dans l'Entente de partenariat de service, fournissant divers services financiers et services aux entreprises à l'APN, dans le but de mettre en place un concept servant aux communications de l'APN, d'offrir des services éditoriaux et services de publication et pour la création d'un site Web. • Plusieurs aspects du gazoduc de la route de l'Alaska sont traités dans les fiches de renseignements distribuées. 		

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Élaborer des plans de consultation auprès des Autochtones liés à la planification et à la construction du projet.	Continu	Faciliter la planification et la construction de la portion canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.
État : Entièrement atteinte		
<ul style="list-style-type: none"> • L'APN communique avec les communautés autochtones sur divers sujets liés au projet et à sa réglementation. Ceci implique la préparation d'ateliers pour l'automne 2011 et la coordination avec l'Alaska Highway Aboriginal Pipeline Coalition (AHAPC). L'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) a fourni un financement pour certaines activités de l'AHAPC. • La structure de consultation autochtone de l'APN correspond aux directives émises aux ministères fédéraux par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et est mise en place grâce à des consultations portant sur le prolongement de l'Entente de l'emprise du Canada et de Foothills au Yukon. 		

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
S'assurer que l'APN dispose de ressources suffisantes afin de s'acquitter de ses responsabilités, y compris celles ayant trait à ses responsabilités réglementaires et intergouvernementales et aux relations avec les Autochtones.	Continu	Faciliter la planification et la construction de la portion canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.
État : Entièrement atteinte		
<ul style="list-style-type: none">• L'APN a six employés à temps plein, dont un est basé à l'ONÉ, et un employé à temps partiel à RNCan, en affectation à l'APN.• L'APN continue de diriger la planification institutionnelle pour évaluer les conditions des ressources futures.• L'APN s'est engagée dans des ententes interministérielles avec le ministère de la Justice, l'ONÉ, RNCan, MPO pour répondre aux exigences des ressources, comme il convient.• Bien que le Budget fédéral 2011 n'ait pas été finalisé pendant l'année financière 2010-2011, il inclut des ressources pour les consultations de l'APN sur le gazoduc de la route de l'Alaska.		

Analyse des risques

L'APN est confrontée aux incertitudes associées à la planification d'un seul projet international de pipeline de grande envergure. L'APN détermine les incertitudes et y répond par des prévisions, un suivi, et une gestion continu des enjeux au niveau ministériel qui pourraient affecter ou exiger une réponse de l'APN. Pour l'APN, le défi consiste à planifier un examen efficient et efficace des renseignements environnementaux, socioéconomiques et techniques à jour en tenant compte des changements survenus depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le pipeline du Nord et la certification du gazoduc à la fin des années 1970. Parmi les changements qui se sont produits au Yukon, mentionnons de nouvelles dispositions législatives en matière de l'environnement, le transfert de certaines responsabilités du gouvernement fédéral et le règlement de la plupart des revendications territoriales des Premières nations situées le long du tracé du gazoduc. Le défaut de faire les préparatifs nécessaires en temps opportun pourrait nuire à l'exécution des responsabilités du gouvernement du Canada en vertu de l'*Accord* et de la *Loi*.

Sommaire – Rendement

Ressources financières pour 2010-2011 (indiquez en milliers de dollars)

Dépenses prévues**	Total des autorisations	Dépenses réelles (non vérifiées)
1 321,2	1 296,7	1 124,6

**L'APN recouvre ses coûts de Foothills aux termes des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 29 de la Loi et déterminés en vertu du paragraphe 24(1) de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et du Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie.

Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
6	6	0

Résultat stratégique : S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficiente et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.

Indicateurs de rendement	Objectifs	Rendement de 2010-2011
L'APN planifie et répond efficacement aux dépôts réglementaires de Foothills et s'assure que la <i>Loi</i> est administrée adéquatement.	Des réponses en temps opportun tenant compte des plans et des calendriers du projet global, la poursuite des opérations conformément au mandat, et la préparation à répondre à des niveaux accrus d'activités du projet.	L'APN entretient des communications régulières avec des intervenants importants et exécute ses tâches déterminées selon la <i>Loi</i> . Conjointement avec le gouvernement du Yukon, d'autres ministères fédéraux, des communautés autochtones, TransCanada et les États-Unis, elle a travaillé à des processus allant de l'échéance de l'Entente de l'emprise de Canada et de Foothills au Yukon à l'élaboration de scénarios pour le processus rationnel d'examen réglementaire et d'évaluation environnementale.
L'APN continue d'aborder la certitude réglementaire en déterminant un cadre d'évaluation environnementale	Un cadre réglementaire qui accommode	L'APN a retravaillé ses approches éventuelles pour une mise à jour et une révision environnementales, socioéconomiques et techniques modernes en plus de travailler en collaboration avec d'autres ministères

<p>et d'examen réglementaire selon un calendrier correspondant aux décisions de l'industrie relative au projet.</p>	<p>des pratiques environnementales modernes et respecte les délais du projet.</p>	<p>et intervenants dans le processus. Comme Administration à guichet unique, l'APN a fondé un comité interministériel pour aider à l'élaboration d'une approche efficace qui reconnaîtra les rôles des ministères et des organismes pertinents.</p>
<p>L'Administration peaufine ses plans et l'état de sa préparation à répondre et à améliorer son engagement auprès des autres participants qui prendraient part à la planification et à la construction de cette étape de l'aménagement du pipeline.</p>	<p>L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'affaires prospectif qui prend en considération les exigences en matière de ressources associées.</p>	<p>L'APN a augmenté sa capacité en matière de ressources humaines et s'est liée à diverses ententes avec RNCAN, MPO et ONÉ. L'APN a aussi actualisé son Entente de partenariat de service avec RNCAN pour différents services financiers et services aux entreprises en plus de s'impliquer aux échelons supérieurs auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux par des processus interministériels portant sur des sujets d'intérêts communs.</p>
<p>L'APN accroît la sensibilisation du public envers ses travaux, ainsi qu'envers sa situation et ses opérations à l'égard du projet.</p>	<p>Des plans et des outils qui soutiennent une communication et une sensibilisation améliorées.</p>	<p>L'APN a élaboré des plans en matière de communications pour le Projet. Elle a demandé à RNCAN de mettre au point un concept qui s'appliquera à toutes les publications. RNCAN met aussi en place un site Web basé sur les renseignements fournis par l'APN. L'APN a publié et des fiches de renseignements et les a distribuées à différentes parties.</p>
<p>L'Administration planifie et effectue efficacement la consultation de l'État auprès des Autochtones.</p>	<p>Les responsabilités liées aux consultations autochtones sont satisfaites.</p>	<p>L'APN a débuté ses consultations concernant le renouvellement de l'emprise au Yukon et d'autres question connexes. L'APN enregistres toute sa correspondance avec les communautés autochtones et répond aux questions dans un délai raisonnable.</p>

Activité de programme	Dépenses réelles de 2009-2010 (en milliers de dollars)	2010-11² (en milliers de dollars)				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles (non vérifiées)	
Surveiller et réglementer la planification et la construction de la portion canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.	609,6	1 231,2	1 231,2	1 206,7	1 034,6	Ces activités sont harmonisées au résultat stratégique de forte croissance économique.*

*La réalisation du projet du gazoduc de la route de l'Alaska se soldera par un investissement de capitaux d'environ 20 milliards de dollars dans l'infrastructure de pipelines du Canada. Il permettra d'améliorer l'approvisionnement en gaz naturel en Amérique du Nord, d'ouvrir l'accès à des charges pétrochimiques accrues, d'accroître l'utilisation de l'infrastructure actuelle de pipelines du Canada et de faciliter le développement des nouvelles sources d'approvisionnement en gaz naturel dans le nord du pays.

Activité de programme	Dépenses réelles de 2009-2010 (en milliers de dollars)	2010-11 (en milliers de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles (non vérifiées)
Services internes	0	90	90	90	90

2. Depuis le cycle des budgets des dépenses 2009-2010, les ressources de l'activité de programme Services internes sont présentées de façon distincte des autres activités de programme. Elles ne sont plus réparties parmi les activités de programme restantes, comme c'était le cas dans les budgets principaux des dépenses précédents. Cette mesure a une incidence sur la comparabilité des dépenses et de l'information liée aux ETP par activité de programme entre les divers exercices financiers.

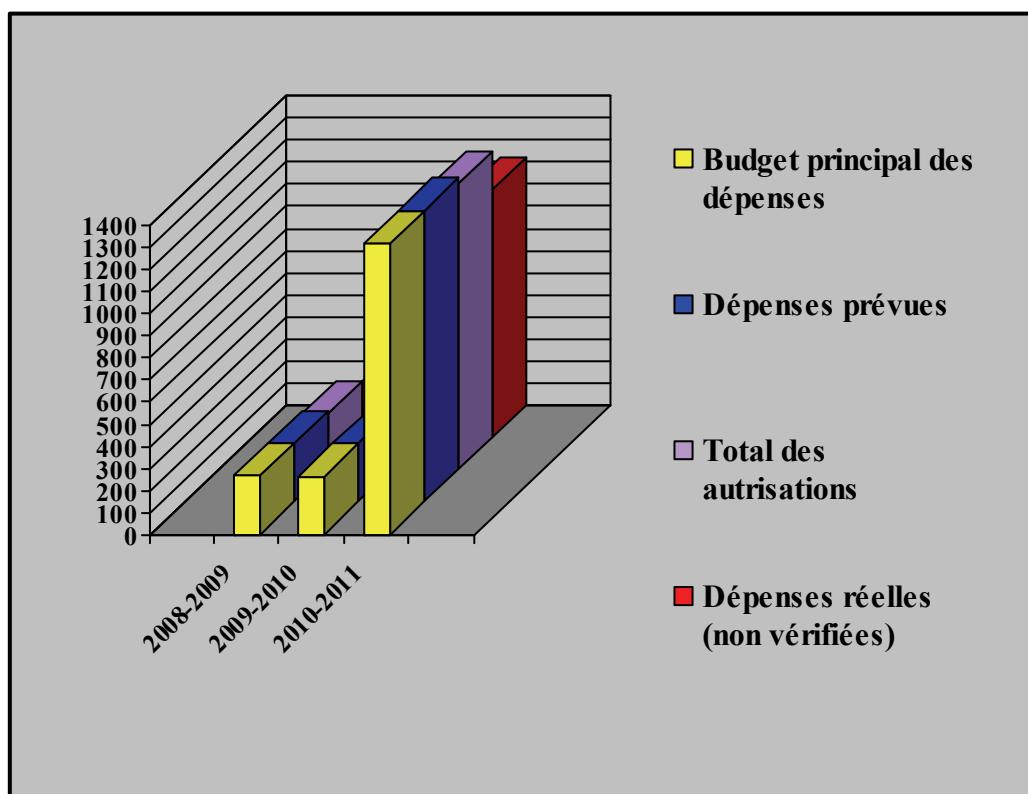
Profil des dépenses

Le graphique ci-dessus illustre les tendances de dépenses de l'Administration entre 2008 et 2009 et entre 2010 et 2011.

Plan d'action économique du Canada (PAE)

Le résultat stratégique et l'activité de programme de l'APN sont harmonisés au résultat stratégique de forte croissance économique du gouvernement du Canada. Bien que le Budget fédéral 2011 n'ait pas été finalisé avant l'exercice financier 2011-2012, il offre 4 millions de dollars en financement sur deux ans pour les consultations de l'APN au sein de l'initiative au soutien au projet de création d'emplois (investissement dans l'économie de l'énergie plus propre).

Tendances au chapitre des dépenses ministérielles (milliers de dollars)



Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur nos crédits organisationnels et/ou dépenses législatives, veuillez consulter les Comptes public du Canada 2010-2011 (Volume II). Vous trouverez une version électronique des Comptes publics sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.³

3. Consultez les Comptes publics du Canada 2010 à <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>.

Section II : Analyse des activités de programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique

S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficiente et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.

Activité de programme

Surveiller et réglementer la planification et la construction de la portion canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.

Descriptions des activités de programme

De concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, l'APN aura une structure réglementaire adaptée aux pratiques environnementales actuelles, qui prend en considération les droits des peuples autochtones et les intérêts des gouvernements provinciaux et territoriaux, pour être prêt à régler et faciliter la planification et la construction du pipe-line de Foothills. L'APN dirigera aussi les consultations de l'État avec les peuples autochtones.

Ressources financières 2010-2011 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles (non vérifiées)
1 321,2	1 296,7	1 124,6

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
6	6	0

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
<p>Surveiller et réglementer la planification et la construction de la portion canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.</p> <p>De concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, l'APN aura une structure réglementaire adaptée aux pratique environnementales actuelles, qui prend en considération les droits des peuples autochtones et les intérêts des gouvernements provinciaux et territoriaux, pour être prêt à régler et faciliter la planification et la construction du pipe-line de Foothills.</p>	L'APN planifie et répond efficacement aux dépôts réglementaires de Foothills et s'assure que la <i>Loi</i> est administrée adéquatement.	Des réponses en temps opportun tenant compte des plans et des calendriers du projet global, la poursuite des opérations conformément au mandat, et la préparation à répondre à des niveaux accrus d'activités du projet.	Entièrement atteinte. L'APN a entretenu des communication régulières avec des intervenants importants et a exécuté ses tâches indiquées dans la <i>Loi</i> . Conjointement avec le gouvernement du Yukon, d'autres ministères et organismes fédéraux, des communautés autochtones, TransCanada et les États-Unis, elle a travaillé sur des sujets allant de la date d'échéance de l'Entente de l'emprise entre le Canada et Foothills au Yukon à l'élaboration de scénarios pour le processus rationnel de l'examen réglementaire et d'évaluation environnementale.
	L'APN continue d'aborder la certitude réglementaire en déterminant un cadre d'évaluation environnementale et d'examen réglementaire selon un calendrier correspondant aux décisions de l'industrie relative au projet.	Un cadre réglementaire qui accorde des pratiques environnementales modernes et respecte les délais du projet.	Atteinte en grande partie. L'APN a travaillé à ses approches éventuelles pour une mise à jour environnementale, socioéconomique et technique moderne. Comme Administration à guichet unique, l'APN a fondé un comité interministériel pour aider à l'élaboration d'une approche rationnelle qui reconnaîtra les rôles des ministères et des organismes pertinents.
	L'Administration peaufine ses plans et l'état de sa préparation à répondre et à améliorer son engagement auprès des autres participants qui prendraient part à la planification et à la construction de cette étape de l'aménagement du pipeline.	L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'affaires prospectif qui prend en considération les exigences en matière de ressources associées	Entièrement atteinte. L'APN a augmenté sa capacité en matière de ressources humaines et s'est liée à diverses ententes avec RNCAN, MPO et ONÉ. L'APN a aussi actualisé son Entente de partenariat de service avec RNCAN pour différents services financiers et aux entreprises en plus de s'impliquer avec d'autres ministères gouvernementaux sur les sujets d'intérêt commun par

			l'entremise de son comité interministériel.
	L'APN accroît la sensibilisation du public envers ses travaux, ainsi qu'envers sa situation et ses opérations à l'égard du projet.	Des plans et des outils qui soutiennent une communication et une sensibilisation améliorées.	Entièrement atteinte. L'APN a élaboré des plans en matière de communications pour le Projet en tant que tout. Elle a demandé à RNCan de mettre au point un concept qui s'appliquera à toute les publications. RNCan met aussi en place un site Web basé sur les renseignements fournis par l'APN. L'APN a publié et distribué les fiches de renseignements à différentes parties.
	L'Administration planifie et effectue efficacement la consultation de l'État auprès des Autochtones.	Les responsabilités liées aux consultations autochtones sont satisfaites.	Entièrement atteinte. L'APN a débuté ses consultations concernant le renouvellement de l'emprise au Yukon et d'autres questions connexes. L'APN enregistre toute sa correspondance avec les communautés autochtones et répond aux questions dans un délai raisonnable.

Sommaire du rendement et analyse des activités de programme

Depuis que la *Loi* est en vigueur, soit depuis 1978, l'environnement externe pertinent aux considérations environnementales et publics a changé. Certains changements comprennent une nouvelle législation environnementale et, au Yukon, la délégation de certaines responsabilités du fédéral et l'établissement de la plupart des revendications territoriales autochtones le long de la route du pipe-line.

L'APN a collaboré à l'élaboration de scénarios pour le processus réglementaire qui répond totalement aux normes environnementales et socioéconomiques actuelles et respecte les droits des peuples autochtones. Le processus tiendrait compte des droits accordés à Foothills conformément à la *Loi*, incluant les certificats de l'ONÉ et l'emprise au Yukon. L'APN travaille en étroite collaboration avec des ministères et des organismes fédéraux pertinents, principalement au sein du projet de gazoduc de la route de l'Alaska, et est coordonnée avec les les gouvernements territoriaux et provinciaux, les États-Unis et TransCanada. L'APN dirige aussi les consultations de l'État avec les peuples autochtones touchés au Yukon quant à l'échéance de l'Entente d'emprise entre le Canada et Foothills et d'autres questions connexes au

projet. Elle évalue encore le caractère adéquat de sa capacité technique, juridique, administrative et d'élaboration des politiques conformément à l'exécution de la planification et du travail de réglementation alors que les activités liées au projet augmentent.

Leçons apprises

Pendant l'exercice financier 2010-2011, la majorité des activités de l'APN touchait à la planification et à la préparation du projet du gazoduc de la route de l'Alaska ainsi qu'à la coordination avec les intervenants. Aucune constatation a déclarer à ce stade-ci.

Section III : Renseignements supplémentaires

Principales données financières

État condensé de la situation financière

Au 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

	Variation en %	2010-2011 (non vérifié)	2009-2010
Total des actifs	17	1 481,4	1 265,0
Total des passifs	17	1 481,4	1 265,0
Avoir du Canada	0	0	0
Total	17	1 481,4	1 265,0

Déclaration condensée des opérations

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

	Variation en %	2010-2011 (non vérifié)	2009-2010
Total des dépenses	85	1 109,3	599,0
Total des revenus	85	1 109,3	599,0
Coût net des opérations	67	85,8	51,5

États financiers

Les états financiers vérifiés de l'Administration du pipe-line du Nord n'étaient pas prêts au moment de la production de ce rapport. Ils sont maintenant accessibles en allant dans la section « Plans et performance ministérielle » à l'adresse <http://www.nrcan.gc.ca/com/resoress/pubpub-fra.php>.

Section IV : Autres sujets d'intérêt

Renseignements sur l'organisation

L'Administration du pipe-line du Nord a été désignée comme un ministère aux fins de l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de Ressources naturelles Canada, qui assure la gestion et la direction de l'organisme. Elle compte un seul cadre supérieur, un directeur général nommé par le gouverneur en conseil. Le directeur général de l'Administration est actuellement le sous-ministre de RNCAN. La structure organisationnelle de l'Administration est définie par la Loi. Le directeur général est secondé par un directeur général adjoint.

Les coordonnées de l'APN sont :

L'Administration du pipe-line du Nord
615, rue Booth
Bureau 412
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
(613) 995-1150

Information additionnelle

Le ministre assume l'entièvre responsabilité de l'Administration de la loi suivante devant le Parlement:

Loi sur le pipe-line du Nord (L.R.C., 1977-78, ch.20, art.1)

Le ministre assume devant le Parlement la responsabilité partagée de l'administration du règlement suivant :

Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie (DORS/91-7,
Gazette du Canada 1991, partie II, p. 15)